

## REGLEMENT D'UTILISATION DES TENNIS DU CENTRE SPORTIF UNIL/EPFL

### A DORIGNY

1. La carte de tennis du Centre sportif UNIL/EPFL à Dorigny est réservée aux étudiants, professeurs, assistants, membres du personnel et anciens étudiants s'étant acquitté de leur cotisation annuelle et étant en possession de leur carte de membre.
2. **Inscription** au secrétariat du Service des sports universitaires (SSU)
3. **Carte** la carte de membre est valable une année académique (du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 30 septembre 2015). Elle doit être **obligatoirement déposée** à l'entrée du court durant le jeu.
4. **Réservation** les réservations se font uniquement avec votre code d'accès via le site internet <http://unil.ch/sportres/tennis/>
5. **Invitation** possibilité d'inviter une personne de votre choix, seulement avec la carte double.
6. **Chaussures** sont seules autorisées, des chaussures de sport propres et ne laissant pas de dépôt de terre ou de sable.
7. **Vestiaires** merci d'utiliser les vestiaires des terrains et tennis du Centre sportif universitaire de Dorigny. **Ne pas laisser de valeurs dans les vestiaires, mais les prendre avec soi ou les déposer dans les casiers.**
8. **Parking** les parcs à voitures du Centre sportif (au nord du stade, du Parc Bourget, à proximité immédiate des vestiaires) et de l'Université de Dorigny sont seuls autorisés.
9. **Instructions** prière de se conformer strictement au règlement d'utilisation des tennis et aux instructions du personnel. **Tout abus pourra entraîner le retrait de la carte d'utilisateur sans aucun dédommagement.**
10. **Mur** possibilité d'utiliser le mur d'entraînement, réservé exclusivement au tennis.
11. **Interdiction** seul les professeurs de tennis SSU sont habilités à donner des cours de tennis sur ces installations. Tout abus entraînera un retrait automatique de la carte d'accès.